République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 15 septembre 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8
Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de la convocation: 12/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ
Représentés:
Excusés: Martine MORISS
Absents: Bernard MONCOMBLE, Dorothée WYPYSZCZAK

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2022_DE_038

OBJET : révision du tarif de la location de la salle des fêtes

Monsieur Sailliot troisième adjoint fait part à l'assemblée que les tarifs de location de la salle polyvalente sont à révisés.

Une étude a été faite auprès des autres communes environnantes.

L'ensemble des membres du conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés un tarif unique (salle - vaisselle - chauffage) 150€ pour les résidents de la commune et 200€ pour les extérieurs.

Le prix de la caution reste à 150€.

La vaisselle manquante ou cassée est fixée à 3€ la pièce.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 22 / 09 / 2022
et publié ou notifié le 05 / 02 / 2024

RF
PREFECTURE DE ARRAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/09/2022
062-216208553-20220915-2022_DE_038-DE